



AVIS

DEMANDE POUR L'ABATTAGE D'UN ARBRE

M. Carlos Fidalgo et Mme Ophélie Engel Fidalgo, propriétaires de la parcelle No 2074, au ch. En Outoz 2b, demandent à la Municipalité l'autorisation de faire abattre un bouleau.

Cet arbre est fragilisé par un tronc creux. Aussi, il y a lieu de l'abattre pour des raisons de sécurité.

La Municipalité exigera la plantation d'un feuillu à titre compensatoire.

Cet avis est affiché pendant trente jours. Toute personne qui s'opposerait à l'abattage de cet arbre est priée de s'annoncer au bureau du greffe municipal pendant ce délai.

Yens, le 17 mars 2026/ib

La Municipalité